

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 2 juillet 2025 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 1000, avenue Émile-Journault, lequel est érigé sur le lot 3 709 544 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait l'aménagement d'une dépendance et de gradins en cour avant à une distance inférieure à 5 mètres de l'emprise de la voie publique, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 21 mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert